



## ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

### Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'établissement du lundi 29 septembre 2025 à 19 h, au local 121 de l'École secondaire d'Oka

#### Présences :

Mme Joëlle Breault, présidente  
Mme Sylvie Beaupré, vice-présidente et substitut au comité de parents  
Mme Mélanie Villemaire, parent et représentante au comité de parents  
Mme Marie-Josée Cloutier, parent  
M. Xavier Brodeur, enseignant  
Mme Marie Chaillot, enseignante  
Mme Cynthia Houle, enseignante  
Mme Carine Longpré, psychoéducatrice  
Mme Jessie Doucet, technicienne en éducation spécialisée  
Mme Isabelle Martel, directrice  
M. Jean-François Guernon, directeur adjoint  
Mme Marie-Lou Emond, secrétaire

#### Absence :

Mme Reim Essam Mohamed Issa, parent

#### 1. Ouverture de la réunion et prise des présences

Mme Isabelle Martel constate le quorum et ouvre l'assemblée à 18 h 57.

Chaque membre se présente pour cette première séance de l'année.

Les membres acceptent que les séances soient enregistrées pour faciliter la rédaction des procès-verbaux. Les enregistrements seront détruits après l'approbation des procès-verbaux.

Il est aussi convenu que les résolutions soient proposées, sans être appuyées, afin alléger la procédure.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Sylvie Beaupré d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point *Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement*, aux sujets divers.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1355**

### **3. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025**

Il est proposé par Mme Joëlle Breault d'approver le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025, tel que présenté.

**APPROUVÉ**  
**CE 25-26/1356**

#### **3.1. Suivis – Délégation de pouvoir pour activités et sorties**

La délégation de pouvoir n'est pas possible, entre la dernière séance de l'année du CE et la première séance de l'année suivante (ou entre deux séances en cours d'année), si les activités ou les sorties impliquent des frais aux parents et/ou une destination située hors de portée de marche.

De manière exceptionnelle, un courriel sera envoyé aux membres pour l'approbation d'une sortie ou d'une activité qui devrait se dérouler entre deux séances.

### **4. Élection pour la présidence et la vice-présidence (art.56)**

#### **4.1. Procédure d'élection**

Mme Isabelle Martel explique les procédures d'élection aux membres et agit à titre de présidente d'élection. Il y a deux postes en élection (présidence et vice-présidence). Chaque parent intéressé est invité à se présenter.

#### **4.2. Élection des parents à la présidence à la vice-présidence**

Mme Joëlle Breault se propose pour le poste de présidente.  
Mme Joëlle Breault est élue présidente par acclamation.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1357**

Mme Sylvie Beaupré se propose pour le poste de vice-présidente.  
Mme Sylvie Beaupré est élue vice-présidente par acclamation.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1358**

### **5. Parole au public**

Aucun public

### **6. Établir le calendrier des rencontres du CE (art.67)**

Mme Isabelle Martel présente la proposition de calendrier des rencontres et suggère de débuter les séances avant 19 h, si les membres en ont la possibilité. Après discussion, le statu quo est maintenu. Les séances débuteront à 19 h.

Il est proposé par Mme Marie Chaillot d'adopter le calendrier des rencontres, tel que présenté.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1359**

## **7. Revoir les règles de régie interne du CE (art.67)**

Mme Isabelle Martel présente le modèle de régie interne proposé par le Centre de services.

Les demandes de modification suivantes seront appliquées au document :

- Page 2 : Le paragraphe est modifié pour *Le CÉ prévoit tenir des séances en présentiel*.
- Page 3 : retirer le mot *ouvrables* au paragraphe concernant l'avis de convocation d'une séance ordinaire.
- Page 8 : Retirer le point b.
- Page 9 : Retirer le mot *extraordinaire* dans le paragraphe concernant la vérification de la procédure de convocation.
- Page 11 : Ajouter *avant le début de la séance* après le mot *préalable* au début du paragraphe ayant pour titre *Inscription préalable*.

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire d'adopter les règles de régie interne, en y apportant les modifications mentionnées ci-haut.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1360**

## **8. Dénonciation d'intérêts et autorisation de communication des renseignements personnels (art. 70)**

Mme Isabelle Martel présente le formulaire de dénonciation d'intérêts et les membres le complètent.

De plus, la présidente, la vice-présidente et représentante au comité de parents, la personne substitut au comité de parents et la personne membre du conseil d'administration complètent le formulaire de communication des renseignements personnels.

## **9. Effectuer le suivi du budget de l'école de l'année précédente**

Le point est reporté à la prochaine séance, compte tenu que les données du budget de l'année précédente ont été reçues vendredi dernier, en après-midi. Le dossier doit être analysé avant d'être présenté aux membres.

Il est proposé par Mme Sylvie Beaupré que la direction présente un tableau du suivi budgétaire à chaque séance, sur le même modèle que les années précédentes.

**APPROUVÉ**  
**CE 25-26/1361**

## **10. Adopter le budget de fonctionnement du CE (art. 66)**

Mme Isabelle Martel présente des exemples pour lesquels le budget du CE de 775 \$ peut être utilisé :

- Frais de gardiennage;
- Frais des rafraîchissements du Café-In pour le CE;
- Frais de formation pour les parents;
- Souper de Noël ou de fin d'année du CE;
- Solde inutilisé remis à l'école, pour le Gala Méritas, avec une résolution en fin d'année.

Il est proposé par Mme Cynthia Houle de traiter les demandes et les propositions d'utilisation du budget de fonctionnement du CE en cours d'année, sur présentation.

**ADOPTÉ**  
**CE 25-26/1362**

## **11. Plan de lutte**

M. Jean-François Guernon présente le nouveau *plan de lutte contre l'intimidation et la violence : pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire*, pour l'année 2025-2026. Bien que le gabarit soit modifié, le contenu est sensiblement le même que l'année précédente.

Les éléments du plan de lutte sont l'analyse de la situation (portrait), les mesures de prévention, la collaboration avec les parents, les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte, la confidentialité, les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence, les mesures de soutien ou d'encadrement, les sanctions disciplinaires, les suivis et autres actions suivant un signalement ou une plainte, les ressources et les autres informations importantes. Chacun des points est traité de manière générale et ensuite spécifiquement pour les cas de violence à caractère sexuel ou d'intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Il est proposé par Mme Marie Chaillot d'approuver le plan de lutte, tel que présenté.

**APPROUVÉ**  
**CE 25-26/1363**

## **12. Approuver les activités et les sorties**

Mme Isabelle Martel présente les propositions d'activités et de sorties qui se sont ajoutées depuis la dernière séance.

Mme Josée Pilette sera questionnée pour connaître le montant maximal utilisé pour des activités en groupe-conseil l'an dernier et ainsi voir à définir un montant maximal pour la présente année scolaire.

Les frais chargés aux parents, pour les trois sorties au théâtre, sont à déterminer et dépendent de la mesure *Culture à l'école*, dont le budget n'est pas confirmé au moment de la séance.

Il est proposé par M. Xavier Brodeur d'approver les activités, sorties et la résolution à utiliser lors de demandes de campagnes de financement, telles que présentées.

**APPROUVÉ**  
**CE 25-26/1364**

**Résolution pour campagne de financement – DM 1**  
**CE du 2025-09-29**

1. Description de l'activité ou des activités de financement :

Vente de porte-clés réalisés par les élèves ayant des déficiences multiples

2. Description du projet ou de l'activité faisant l'objet de la campagne de financement :

Les sommes recueillies grâce à cette activité seront réinvesties dans l'organisation d'activités adaptées.

3. Il est proposé par M. Xavier Brodeur, d'approver la campagne de financement présentée précédemment, en tenant compte que :

- Les sommes recueillies seront :
  - a) Divisées également entre tous les élèves participant à l'activité faisant l'objet de la campagne de financement, ou
  - b) Réparties en fonction de la participation de chaque élève à la campagne de financement, ou
  - c) 3<sup>e</sup> option : à développer...
- En cas d'annulation, aucune somme d'argent amassée lors de la campagne de financement ne sera remise aux élèves ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un surplus d'argent soit amassé, aucune somme d'argent ne sera remise aux élèves participants ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un élève ne participe plus à l'activité pour laquelle la campagne de financement a eu lieu, la somme amassée par et/ou pour l'élève demeurera dans le fonds spécial et sera utilisée conformément aux décisions du CE.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**  
**CE 25-26/1365**

**Résolution pour campagne de financement – CSP 906**  
**CE du 2025-09-29**

1. Description de l'activité ou des activités de financement :

Emballage de sacs à l'épicerie (au Super C et Maxi), ramassage cannettes et bouteilles, demandes de dons par cartes-cadeaux, commandites, souper à la cafétéria de l'école.

2. Description du projet ou de l'activité faisant l'objet de la campagne de financement :

Voyage à Toronto, du 19 au 22 mai 2026

3. Il est proposé par M. Xavier Brodeur, d'approuver la campagne de financement présentée précédemment, en tenant compte que :

- Les sommes recueillies seront :
  - a) Divisées également entre tous les élèves participant à l'activité faisant l'objet de la campagne de financement, ou
  - b) Réparties en fonction de la participation de chaque élève à la campagne de financement, ou
  - c) 3<sup>e</sup> option : à développer...
- En cas d'annulation, aucune somme d'argent amassée lors de la campagne de financement ne sera remise aux élèves ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un surplus d'argent soit amassé, aucune somme d'argent ne sera remise aux élèves participants ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un élève ne participe plus à l'activité pour laquelle la campagne de financement a eu lieu, la somme amassée par et/ou pour l'élève demeurera dans le fonds spécial et sera utilisée conformément aux décisions du CE.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**  
**CE 25-26/1366**

**Résolution pour campagne de financement – département d'art dramatique**  
**CE du 2025-09-29**

1. Description de l'activité ou des activités de financement :

Vente au bistro pendant les spectacles d'art dramatique de boissons sans alcool et collations, à prix variable selon l'article vendu.

2. Description du projet ou de l'activité faisant l'objet de la campagne de financement :

Les fonds amassés seront réinvestis au département d'art dramatique.

3. Il est proposé par M. Xavier Brodeur, d'approuver la campagne de financement présentée précédemment, en tenant compte que :

- Les sommes recueillies seront :
  - a) Divisées également entre tous les élèves participant à l'activité faisant l'objet de la campagne de financement, ou
  - b) Réparties en fonction de la participation de chaque élève à la campagne de financement, ou
  - c) 3<sup>e</sup> option : à développer...
- En cas d'annulation, aucune somme d'argent amassée lors de la campagne de financement ne sera remise aux élèves ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un surplus d'argent soit amassé, aucune somme d'argent ne sera remise aux élèves participants ou à leurs parents. L'argent demeurera dans le fonds spécial et sera utilisé conformément aux décisions du CE.
- Advenant qu'un élève ne participe plus à l'activité pour laquelle la campagne de financement a eu lieu, la somme amassée par et/ou pour l'élève demeurera dans le fonds spécial et sera utilisée conformément aux décisions du CE.

**APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ**  
**CE 25-26/1367**

**13. Information du comité de parents**

La première rencontre du comité de parents aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> octobre prochain, à 19 h. Des élections auront lieu.

**14. Des nouvelles d'ESO**

**14.1. Mot des élèves**

Les élèves élus au conseil d'élèves devraient se joindre à la prochaine séance du CÉ.

**14.2. Adaptation scolaire**

Il s'agit d'un beau début d'année. Il a été constaté qu'en classes TSA la clientèle s'alourdit. En classe DM (déficiences multiples), il s'agit également d'un beau début d'année. L'équipe rencontre plusieurs défis, notamment à la suite du changement d'enseignante et de technicienne en éducation spécialisée dans un des deux groupes. Le

début d'année se passe bien également, pour les groupes CSP (classes de soutien personnel).

#### **14.3. Alternatif**

La rencontre obligatoire des parents de l'alternatif a eu lieu le 17 septembre dernier. Les parents sont actuellement en attente du retour du sondage pour débuter les rencontres du comité de coordination. Le début d'année se déroule bien pour les intervenants et les élèves.

#### **14.4. Régulier**

Les élèves et les intervenants du programme régulier connaissent également un beau début d'année.

#### **14.5. Mot du personnel non-enseignant**

Il s'agit d'un beau début d'année pour le personnel non-enseignant. L'équipe des professionnels est complète. Il y a eu beaucoup de changement de personnel du côté des techniciennes en éducation spécialisée, mais les choses se déroulent bien tout de même. Les comités des élèves ont débuté leurs activités.

#### **14.6. Mot de la direction**

L'équipe de direction, pour sa part, a connu un gros début d'année. Il y a eu un changement de direction adjointe, à quelques jours de la rentrée des élèves. M. Eric Gould est maintenant directeur adjoint à la Polyvalente Deux-Montagnes et M. Marc Desrochers est nouvellement directeur adjoint de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire ainsi que des groupes CSP. Plusieurs changements de groupes et d'options ont été faits, afin de mieux répondre aux besoins des élèves, pendant le premier cycle de neuf jours. Au programme alternatif, il n'a pas été possible d'offrir les cours d'anglais enrichi, pour les élèves de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

Il a été annoncé aujourd'hui aux élèves que, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, une règle ministérielle est en vigueur, selon laquelle il n'est plus permis de parler une autre langue que le français en classe, dans le corridor et sur le terrain de l'école, à l'exception des cours d'anglais. La règle du vouvoiement entrera en vigueur au mois de janvier prochain.

Le 30 septembre, à la 4<sup>e</sup> période, aura lieu la prise de photo emblématique pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

En juin dernier, une lettre s'adressant à la direction de l'école et aux membres du CÉ a été reçue, de la part de la directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, Mme Marie-Josée Paquette, et de M. Alain Fortier, président de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, reconnaissant et encourageant les projets coopératifs scolaires.

### **15. Sujets divers**

### **15.1. Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement**

Un lien donnant accès aux capsules et fiches de formation, sur le site du ministère de l'Éducation, sera envoyé par courriel aux membres, à la suite de la séance.

### **16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Xavier Brodeur, de lever l'assemblée à 20 h 34.

**ADOPTÉ**

**CE 25-26/1368**

---

Isabelle Martel, directrice

---

Joëlle Breault, présidente